

## Projet de fusion Lardy/Bouray

# Merci de votre mobilisation pour la démocratie

Vous êtes 604 Bouraysiens à avoir signé la pétition demandant l'organisation d'un référendum sur la fusion Lardy/Bouray ; citoyens de toutes opinions, de toutes sensibilités, vous avez participé à cette mobilisation sans esprit partisan, sans sectarisme, faisant passer l'intérêt du village avant toute autre considération.

### **Merci pour cette mobilisation et bravo pour ce bel exemple de conscience civique !**

Merci aussi aux commerçants et artisans de notre village qui ont voulu se joindre à notre action en faisant circuler de leur côté une pétition qui a recueilli le soutien de plus de la moitié d'entre eux. Nous leur devons toute notre reconnaissance et ils ont tout notre soutien.

D'autres signatures nous sont encore parvenues après la fin de notre action, qui n'a duré qu'une quinzaine de jours ; c'est donc plus de 40% des inscrits sur les listes électorales de Bouray (1 532 en décembre 2015) qui demandent un référendum sur la fusion de nos communes (sans compter tous ceux que nous n'avons pas pu rencontrer).

### **Pourquoi le maire de Bouray ignore-t-il la demande de démocratie de ses administrés ?**

Nous avons transmis le 10 octobre à M. le maire de Bouray (ainsi qu'à M. le sous-préfet et à Mme Bougraud, maire de Lardy) les pétitions accompagnées d'une lettre (que vous pourrez trouver au verso). Nous sommes mi-novembre et nous n'avons toujours pas reçu officiellement de réponse. Il est vrai que Mme Bougraud a répondu lors de réunions publiques qu'elle ne voulait pas de référendum, mais ce n'est pas encore à elle de décider pour Bouray, c'est à notre maire ou, plus exactement, à l'ensemble de nos élus.

Mme Bougraud a tenu à faire inscrire dans la charte de *la commune nouvelle* (qui n'est qu'une collection de généralités sans valeur juridique) un paragraphe sur la "*démocratie participative contraignante dans la commune nouvelle*". Voilà un bel exemple de double discours : comment peut-on sans ciller inscrire un tel principe dans la charte et refuser le référendum réclamé par plus de 40% de la population, sur une question aussi importante, qui impactera d'une manière irréversible la vie de chacun ?

De même, Mme Bougraud a promis publiquement qu'elle prendrait le temps de la réflexion (plusieurs mois) pour construire un vrai projet de territoire. Finalement, l'échéance du 2 décembre reste, à ce jour, maintenue et nous n'aurons qu'un catalogue de promesses non chiffrées en guise de « projet de territoire ». Dans ces conditions, comment continuer à prendre au sérieux ses promesses ? Tout cela n'augure rien de bon !

### **Quelle crédibilité reste-t-il à des élus qui craignent le verdict des urnes ?**

**Les élus ne sont que nos représentants : ils n'ont pas à confisquer la démocratie !**

**Sur les choix dont dépend leur avenir, c'est aux Bouraysiens de décider !**

**Pour prendre contact avec « Bouray Autrement »**

- écrire à [bouray.autrement@free.fr](mailto:bouray.autrement@free.fr)
- téléphoner au 06 75 21 31 70

Bouray le 10 octobre 2016

A l'attention de M. Cabot, maire de Bouray/Juine

**Objet** : demande d'organisation d'un référendum sur la commune de Bouray/Juine

Monsieur le Maire,

Une commune n'est pas juste une entité administrative, c'est une communauté de vie. Pour réussir la « fusion » de notre village avec le bourg de Lardy, vous devez prendre en compte cette dimension, en particulier avoir l'adhésion de la population et la penser, non comme un moyen de capter une bonification budgétaire ponctuelle, mais comme un vrai projet de territoire.

1°) C'est pourquoi beaucoup de nos concitoyens pensent qu'il est nécessaire de prendre le temps pour une réflexion approfondie sur toutes les questions qui se poseront inévitablement après la fusion, et surtout, éviter d'oublier les plus sensibles. Ce n'est pas le cas actuellement. La procédure, telle qu'elle s'est engagée, nous semble beaucoup trop précipitée et votre stratégie d'évitement des problèmes risque de nous emmener à de futures batailles de clochers, devenues d'autant plus insolubles qu'elles auront été « négligées » alors qu'il était encore temps.

2°) La décision de la « fusion » de communes, ne se traite pas comme on traite un sens interdit. En cela, ce n'est pas un acte purement administratif, c'est une décision éminemment politique : on décide d'une communauté de vie. C'est pourquoi il nous semble indispensable de consulter la population.

Le CGCT nous le permet (**Section 2 : Consultation des électeurs**, articles L1112-15 à L1112-22), c'est pourquoi nous vous adressons une pétition, qui a été signée par 604 de nos concitoyens soit plus de 39% des inscrits sur les listes électorales de Bouray (chiffres de décembre 2015 : 1 532 inscrits), pour vous demander de bien vouloir organiser un référendum sur cette question. Nous y joignons une autre pétition, signée par la moitié des commerçants et artisans de notre commune, qui montre l'importance du soutien de la population à cette idée de référendum.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Robert Longeon  
Conseiller municipal

Copie à M. Le sous-préfet  
Copie à Mme le Maire de Lardy